



Avis de convocation à notre assemblée annuelle des actionnaires 2020 et disponibilité des documents

Nous vous invitons à notre assemblée annuelle des actionnaires 2020

Quand Le mercredi 16 septembre 2020 à 10 h 30 (HAE)

Où Assemblée virtuelle par webdiffusion en direct à <https://web.lumiagm.com/468978505>

Objet de l'assemblée

- 1 Recevoir nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 26 avril 2020 et le rapport des auditeurs.
- 2 Nommer nos auditeurs indépendants jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser le conseil à établir leur rémunération.
- 3 Élire chacun des candidats aux postes d'administrateur qui siégeront à notre conseil jusqu'à la prochaine assemblée.
- 4 Approuver à titre consultatif et non contraignant notre approche en matière de politiques de rémunération des membres de la haute direction.
- 5 Voter sur les trois propositions que nous avons reçues de la part d'actionnaires cette année.

Vote

Veuillez lire notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2020 et exercer votre droit de vote. La date de clôture des registres (la « date de clôture des registres ») servant à déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée est le 20 juillet 2020. Seuls les actionnaires dont le nom est inscrit dans le registre des actions à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres seront habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée. Les actionnaires qui acquièrent des actions après la date de clôture des registres ne seront pas habiles à exercer les droits de vote rattachés à ces actions à l'assemblée.

Nous avons joint un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote au présent avis. Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, veuillez signer et retourner le formulaire en suivant les instructions figurant à la page Error! Bookmark not defined. de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Cette année, afin de faire face de manière proactive à l'incidence sans précédent sur la santé publique de la pandémie de COVID-19 et de réduire les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et des autres parties prenantes, nous tiendrons l'assemblée en format virtuel seulement, soit par webdiffusion en direct. Tous les actionnaires, peu importe où ils se trouvent, auront une possibilité égale de participer à l'assemblée et d'interagir avec les administrateurs et la direction de la Société, ainsi qu'avec les autres actionnaires. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne. À l'assemblée, vous aurez l'occasion de poser des questions et

COMMENT OBTENIR UNE COPIE DE LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION 2020

Actionnaires inscrits

Si vous êtes un actionnaire inscrit ou que vous nous avez déjà donné l'instruction de vous faire parvenir les documents imprimés, votre circulaire de sollicitation de procurations de la direction est jointe au présent avis.

Actionnaires véritables

Si vous êtes un actionnaire véritable, nous avons mis la circulaire en ligne plutôt que de vous l'envoyer par la poste, conformément à un ensemble de règles adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières appelées *procédures de notification et d'accès*.

Vous pouvez télécharger la circulaire et les autres documents relatifs à l'assemblée à <http://corpo.couche-tard.com/relations-investisseurs/rapports-annuels-trimestriels/> ou sur SEDAR à sedar.com.

Si vous préférez recevoir une copie papier de la circulaire, veuillez nous téléphoner au numéro indiqué dans la boîte à gauche ou nous envoyer un courriel et nous vous la ferons parvenir sans frais. Veuillez noter que nous n'enversons par la poste ni formulaire de procuration ni formulaire d'instructions de vote, alors assurez-vous de conserver celui que vous avez reçu avec le présent avis.

de voter sur un certain nombre de sujets importants. Nous vous encourageons à participer à l'assemblée.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister, participer, voter et poser des questions à l'assemblée en ligne à <https://web.lumiagm.com/468978505>. Les actionnaires non inscrits (soit les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'un

courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie, d'un fiduciaire, d'un dépositaire, d'un prête-nom ou d'un autre intermédiaire) qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir ne pourront assister à l'assemblée qu'à titre d'invités. Les invités pourront écouter l'assemblée mais ne pourront pas voter ni poser de questions. Le présent document contient des renseignements importants et des instructions détaillées sur la manière de participer à l'assemblée.

Les actionnaires qui veulent nommer un fondé de pouvoir autre que les personnes désignées par la Société sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (y compris un actionnaire non inscrit qui veut se désigner comme fondé de pouvoir) doivent suivre soigneusement les instructions figurant dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, ainsi que sur leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote. Ces instructions décrivent également l'étape supplémentaire consistant à inscrire le fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, la Société de fiducie AST (Canada), après avoir soumis le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de numéro de contrôle qui sert de code d'accès en ligne et dont il aura besoin pour voter à l'assemblée et, par conséquent, il ne pourra assister à l'assemblée en ligne qu'à titre d'invité. Les actionnaires non inscrits situés aux États-Unis doivent également fournir à la Société de fiducie AST (Canada) un formulaire de procuration légal dûment rempli s'ils veulent voter à l'assemblée ou désigner un tiers comme fondé de pouvoir.

Questions

Pour toute question concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez appeler la Société de fiducie AST (Canada) au 1 888 433-6443.

Par ordre du conseil d'administration,

(s) Valéry Zamuner

Valéry Zamuner

Vice-présidente, conseillère juridique principale et secrétaire corporative

Laval (Québec)

Le 20 juillet 2020

Vous devez nous faire parvenir votre demande d'ici le 4 septembre 2020 si vous souhaitez recevoir la circulaire de sollicitation de procurations de la direction avant l'assemblée. Après l'assemblée, téléphonez au 1 888 433-6443 pour demander une copie imprimée.

Comment demander une copie de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction



Par téléphone

1 888 433-6443 (sans frais en Amérique du Nord)

1 416 682-3860 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord)



Par courriel

demandes_n&a@astfinancial.com